

CAUDAN, le 2 juillet 2010

Département du Morbihan

AUX RIVERAINS
DE LA RUE SAINT-JOSEPH ET
DU CARREFOUR DE LA RUE SAINTE-ANNE

Votre correspondant : Patrick COLLET
dcs.mairie-caudan@wanadoo.fr

N° 294/2010

PC/CLD

Objet : Travaux d'aménagement de la rue Saint-Joseph et du carrefour de la rue Sainte-Anne

PJ : 1

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Comme vous le savez certainement, depuis déjà plus d'une année, la Commune a décidé de réaliser les travaux d'aménagement de la rue Saint-Joseph et du carrefour de la rue Sainte-Anne.

Une réunion publique a été organisée le 23 novembre dernier en vue de vous présenter les objectifs de l'opération, l'avant-projet et le calendrier des travaux.

Les travaux de remplacement du réseau d'assainissement seront entrepris par la société COLAS à compter de la semaine prochaine jusqu'à la fin du mois de juillet ; les travaux commençant par la rue Sainte-Anne pour se poursuivre par le bas de la rue Saint-Joseph (semaines 27 et 28) puis par le haut de cette même rue (semaines 29 et 30).

Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable seront exécutés par l'entreprise SADE à partir du 5 juillet également dans les rues suivantes : rue Sainte-Anne, rue Brizeux et rue Théodore Botrel. Ces travaux doivent durer trois semaines.

.../...

Les travaux d'effacement des réseaux aériens (téléphone, électricité) ainsi que les travaux portant sur l'éclairage public seront engagés à compter de la semaine prochaine par l'entreprise « SDEL Atlantis ». Ces travaux seront interrompus à la fin du mois de juillet pour cause de congés de l'entreprise et reprendront fin août pour une durée d'un mois.

Les travaux de voirie seront réalisés par l'entreprise COLAS à partir du début du mois de septembre prochain.

Ces travaux doivent être achevés pour la mi-octobre 2010.

Ce calendrier n'a bien évidemment qu'une valeur indicative et prévisionnelle, dans la mesure où différents facteurs peuvent induire des décalages plus ou moins importants par rapport aux délais initialement prévus (intempéries notamment).

Le déroulement des travaux va entraîner des perturbations dans la circulation automobile. L'arrêté municipal prévoit une interdiction de circulation dans la zone hachurée du plan ci-joint jusqu'à la fin du mois de juillet. Je vous invite à prendre connaissance de cet arrêté joint au présent courrier.

L'accès aux propriétés riveraines du chantier sera bien évidemment maintenu en dehors des horaires des travaux.

Je souhaite votre concours et sollicite votre compréhension pendant cette période de travaux car je pense que lorsque le projet sera concrétisé, nous en serons tous satisfaits.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Gérard FALQUERHO